Réf :AD/AT 260 T 33/36 - P 3188-06-01

Certificat de conformité

(Véhicules livrés en châssis-cabine, VASP)

Je soussigné IVECO France 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur certifie :
Que le véhicule livréen châssis-cabine : (voir nota 1)
(2) Dénomination :

(D.1)	Marque	IVECO
(D.2)	Type Variantes Versions	KE2N3641B38
(D.3)	Dénomination commerciale	AD260T36
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	WJME2NPS40C248292
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	26000 Kgs
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service en l'état (PTAC)	26000 Kgs
(F.3)	Masse en charge maximale de l'ensemble en service dans l'état (PTRA)	44000 Kgs
(J)	Catégorie internationale	N3G
(J.1)	Genre national	CAM
(K)	Numéro de la réception par type	P 3188-06-01
(P.1)	Cylindrée	7790 Cm^3
(P.2)	Puissance nette maximale	265 kW
(P.3)	Source d'énergie	GO
(P.6)	Puissance administrative	21 CV
(S.1)	Nombre de places (y compris celle du conducteur)	2
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt	88 Verticale silencieux horizontal
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	1800 tr/min
(V.7)	CO^2	- G/km
(V.9)	Classe environnementale	0555*0651K

Est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;

Que le véhicule sort de nos usines le 06/02/12
Pour être livré à :
Fait à Trappes, le 17/02/12

(1) Rayer la mention inutile
(*) Références communautaires de la directive 1999/CE relative aux documents d'immatriculation.
(3) Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du code de la route dans les conditions de poids ci-après :
PTRA:
. Jusqu'à 100000 kg
.supérieur à 100000 kg et jusqu'à 120000 kg
(*)Le dispositif de freinage de la semi-remorque devra dans ce cas être maintenu en position de serrage, après son application, par des moyens mécaniques en cas d'absence prolongée d'air dans le ou les réservoirs d'air de la semi-remorque pour PTRA supérieur à 100 tonnes
~~(4)Ce PTRA ne pourra figurer sur la carte grise qu'à la vue du certificat de carrossage qui devra indiquer que le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE CONT~~
(*)Références communautaires de la directive 1999/37 CE relative aux documents d'immatriculation.
Nota 1. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.
Nota 2. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réceptioncomplémentaire;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.
Dispense N° 1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999
Trappes, le :20/02/2012

JC RIET
(par délégation spéciale du président)

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je soussigné IVECO France 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur certifie :
Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci dessus sort de nos usines équipé de :

1) Réservoir(s) de carburant :
- Nombre : 1
- Capacité : 300Litres
- Emplacement : Droit
- Matière : Acier
2) Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : Non
5) Suspension de l'essieu moteur : Ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE
6) Charges maximales admissibles:
- sur l'essieu 1 : 8000Kg
7) Pneumatiques et indices :
- sur l'essieu 1 : 13R22,5(156/-)
- sur l'essieu 2 : 13R22,5(-/142)
- sur l'essieu 3 : 13R22,5(-/142)
10) Type de cylindre de frein :
- sur l'essieu 1 : 24 24
- sur l'essieu 2 : 16 18
- sur l'essieu 3 : 16 18
11) Type de moteur : EEV F2BE3681A*U
12) Type de cabine : AD. Cabine courte
13) Type de protection AR : Ensemble véhicule (sans marquage)

30080 LINAS V.I.
10779213